

Etats financiers annuels de SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV

ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2016 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 avril 2017**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Aymen EL ABED.

BILAN

Au 31/12/2016

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
ACTIF			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	68 475 693	71 405 161
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		3 969 843	4 623 589
b - Obligations et Valeurs assimilées		64 505 850	66 781 572
c - Autres Valeurs			
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		37 493 559	22 818 422
a - Placements monétaires	3-3	21 388 533	14 419 511
b - Disponibilités	3-5	16 105 026	8 398 910
AC 3 - Créances d'exploitation	3-6	27 473	21 762
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		105 996 725	94 245 345
PASSIF			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-9	146 451	134 588
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-10	317 503	356 365
TOTAL PASSIF		463 954	490 953
ACTIF NET			
CP 1 -Capital	3-7	101 172 925	90 017 013
CP 2 - Sommes distribuables	3-8	4 359 846	3 737 380
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		535	421
b - Sommes distribuables de l'exercice		4 359 311	3 736 959
ACTIF NET		105 532 771	93 754 392
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		105 996 725	94 245 345

ETAT DE RESULTAT
Au 31 Décembre 2016
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2016	31/12/2015
PR 1 - Revenus du portefeuille - titres	3-2	3 383 000	3 421 134
a - Dividendes		196 741	221 955
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 186 259	3 199 179
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-4	1 401 234	1 662 059
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		4 784 234	5 083 193
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-11	-528 582	-578 707
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 255 652	4 504 486
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2 - Autres charges	3-12	-127 289	-146 963
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 128 363	4 357 523
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		230 948	-620 565
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 359 311	3 736 959
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-230 948	620 565
* Variation des +/- values potentielles sur titres		213 686	70 223
* +/- values réalisées sur cession des titres		-148 142	-88 507
* Frais de négociation de titres		-3	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 193 903	4 339 239

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Au 31 Décembre 2016

(Unité : en Dinars Tunisiens)

	31/12/2016	31/12/2015
AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation		
a - Résultat d'exploitation	4 128 363	4 357 523
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	213 686	70 223
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-148 142	- 88 507
d - Frais de négociation de titres	-3	-
AN 2 - Distribution des dividendes	-3 332 013	- 4 338 023
AN 3 -Transaction sur le capital		
a – Souscriptions	200 641 972	172 440 942
* Capital	193 783 073	169 968 700
* Régularisation des sommes non distrib.	-81 002	- 2 672 767
* Régularisations des sommes distrib.	6 939 901	5 145 009
* Droits d'entrée	-	-
b – Rachats	-189 725 484	- 201 457 638
* Capital	-182 684 168	- 198 027 200
* Régularisation des sommes non distrib.	72 469	3 106 736
* Régularisation des sommes distrib.	-7 113 785	- 6 537 175
* Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	11 778 379	- 29 015 481
AN 4 - Actif Net		
a - En début de l'exercice	93 754 392	122 769 873
b - En fin de l'exercice	105 532 771	93 754 392
AN 5 - Nombre d'actions		
a - En début de l'exercice	914 339	1 194 924
b - En fin de l'exercice	1 027 075	914 339
VALEUR LIQUIDATIVE	102,751	102,538
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	4,19%	3,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2016

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2016 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements

a. Évaluation des actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b. Évaluation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2016, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2016 au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

c. Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 68 475 693 Dinars contre 71 405 161 Dinars au 31/12/2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016 (*)	31/12/2015
Coût d'acquisition	66 586 057	69 817 720
- Obligations et valeurs assimilées	62 651 188	65 236 531
- Actions SICAV Obligataires	3 934 869	4 581 189
Plus ou moins values potentielles	17 005	-196 681
-Obligations et valeurs assimilées	-17 970	-239 081
- Actions SICAV Obligataires	34 975	42 400
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées.	1 872 631	1 784 122
Total	68 475 693	71 405 161

(*) Le détail du portefeuille-titres est présenté en annexe I.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille - titres

Les revenus de portefeuille titres totalisent 3 383 000 Dinars au 31/12/2016 contre un montant de 3 421 134 Dinars pour l'année 2015, et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Revenus des Obligations & valeurs assimilées	3 186 259	3 199 179
- Dividendes des actions OPCVM	196 741	221 955
Total	3 383 000	3 421 134

3-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 21 388 533 Dinars contre 14 419 511 Dinars au 31/12/2015 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016(*)	31/12/2015
- Certificats de dépôts	21 310 184	14 349 050
- Intérêts courus sur certificats de dépôts	78 349	70 461
Total	21 388 533	14 419 511

(*) Le détail des placements monétaires est présenté en annexe I.

3-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 1 401 234 Dinars au 31/12/2016 contre 1 662 059 Dinars pour l'année 2015 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Intérêts du compte courant	84 959	92 063
- Intérêts des Placements à terme	481 290	497 874
- Intérêts des Certificats de Dépôt	834 985	727 444
- Intérêts des Billets de trésorerie	-	344 678
Total	1 401 234	1 662 059

3-5 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 16 105 026 Dinars contre 8 398 910 Dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Avoirs en banque	6 155 897	4 470 187
- Sommes à l'encaissement	2 110 974	1 110 974
- Sommes à régler	-7 334 639	-5 221 131
- Intérêts courus/Cpte courant	43 773	1 272
- Dépôt à termes	15 000 000	8 000 000
- intérêts courus/ Dépôt à termes	129 021	37 608
Total	16 105 026	8 398 910

3-6 Note sur les créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 27 473 Dinars contre un solde de 21 762 Dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Retenue à la source sur BTA	27 473	21 762
Total	27 473	21 762

3-7 Note sur le capital

Capital au 31/12/2015	
- Montant	90 017 013
- Nombre de titres	914 339
- Nombre d'actionnaires	677
Souscriptions réalisées	
- Montant	193 702 071
- Nombre de titres	1 968 332
- Nombre d'actionnaires nouveaux	342
Rachats effectués	
- Montant	-182 611 699
- Nombre de titres	1 855 596
- Nombre d'actionnaires sortants	245
Autres effets s/capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	213 686
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-148 142
- Frais de négociation de titres	-3
Capital au 31/12/2016	
- Montant	101 172 925
- Nombre de titres	1 027 075
- Nombre d'actionnaires	774

3- 8 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondant aux sommes distribuables de l'exercice et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Sommes distribuables de l'exercice	4 359 311	3 736 959
Sommes distribuables des exercices antérieurs	535	421
Total	4 359 846	3 737 380

3- 9 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2016 à 146 451 Dinars contre un solde de 134 588 Dinars au 31/12/2015, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Gestionnaire	96 313	88 405
- Dépositaire	50 138	46 183
Total	146 451	134 588

3- 10 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève à 317 503 Dinars au 31/12/2016 contre un solde de 356 365 Dinars au 31/12/2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Rémunération d'intermédiaire et honoraires à payer (CAC)	25 000	29 454
- Dividende à payer exercice 2002	17 159	17 159
- Dividende à payer exercice 2003	6 775	6 775
- Dividende à payer exercice 2004	2 754	2 754
- Dividende à payer exercice 2005	62 620	62 620
- Dividende à payer exercice 2006	41 236	41 236
- Dividende à payer exercice 2007	1 026	1 026
- Dividende à payer exercice 2008	35 665	35 665
- Dividende à payer exercice 2009	8 087	8 087
- Dividende à payer exercice 2010	643	643
- Dividende à payer exercice 2011	778	778
- Dividende à payer exercice 2012	9 015	20 368
- Dividende à payer exercice 2013	9 433	21 323
- Dividende à payer exercice 2014	15 642	28 102
- Dividende à payer exercice 2015	11 505	-
- CMF à payer	9 429	8 603
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	46 773	57 910
- TCL à régulariser	11 808	11 808
- Compte d'attente	916	916
- État taxes à payer	1 240	1 138
Total	317 503	356 365

3- 11 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à 528 582 Dinars au 31/12/2016 contre 578 707 Dinars pour l'année 2015, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
- Rémunération du gestionnaire	352 388	385 805
- Rémunération du dépositaire	176 194	192 902
Total	528 582	578 707

3- 12 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève à 127 289 Dinars au 31/12/2016, contre 146 963 Dinars pour l'année 2015 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
-Rémunération d'intermédiaire et honoraires (CAC)	15 614	25 000
- Redevance CMF	99 545	108 984
-Autres charges/ Services bancaires	116	256
- TCL	12 014	12 723
Total	127 289	146 963

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société a été confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,354 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération passera de 0,354% TTC à 0,708% TTC à partir du 1^{er} Janvier 2017. La rémunération d'«Attijari Gestion» au titre de l'année 2016 s'élève à 352 388 Dinars TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à « Attijari Bank ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,177 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération passera de 0,177% TTC à 0,118% TTC à partir du 1^{er} Janvier 2017.

La rémunération d' « Attijari Bank » au titre de l'année 2016 s'élève à 176 194 Dinars TTC.

4-3. Évènements postérieurs à la clôture

Institution d'une contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat :

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société « **Attijari Obligataire SICAV** » se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 309 627 Dinars, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et devrait être payée au Trésor public à la fin de cet exercice.

4-4 Données par action

Libellé	2016	2015	2014	2013	2012
Total des revenus des placements	4,658	5,559	5,110	5,767	4,729
Charges de gestion des placements	-0,515	-0,633	-0,558	-0,657	-0,449
Revenu nets de placements	4,143	4,926	4,552	5,110	4,280
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,124	-0,161	-0,143	-0,177	-0,134
Résultat d'exploitation	4,020	4,766	4,409	4,933	4,146
Régularisations du résultat d'exploitation	0,225	-0,679	-0,133	-0,853	-0,250
Sommes distribuables de l'exercice	4,244	4,087	4,276	4,080	3,897
Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	0,208	0,077	0,303	0,234	-0,066
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	-0,144	-0,097	-0,467	-0,221	-0,004
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
+/- valeurs sur titres et frais de négociation	0,064	-0,020	-0,164	0,013	-0,071
Résultat net de l'exercice	4,083	4,746	4,245	4,946	4,075
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,064	-0,020	-0,164	0,013	-0,071
Régularisation du résultat non distribuable	-0,008	0,004	0,023	-0,007	-0,001
Sommes non distribuables de l'exercice	0,056	-0,016	-0,141	0,006	-0,071
Distribution de dividendes	4,087	4,276	4,080	3,896	4,444
Valeur liquidative	102,751	102,538	102,743	102,689	102,499

4-5 Ratios de gestion des placements

Libellé	2016	2015	2014	2013	2012
Actif Net Moyen	99 541 297	108 984 341	125 579 578	145 484 100	148 846 523
Total charges / actif net moyen	0,659%	0,666%	0,667%	0,674%	0,536%
charges de gestion des placements / actif net moyen	0,531%	0,531%	0,531%	0,531%	0,413%
autres charges / actif net moyen	0,128%	0,135%	0,136%	0,143%	0,123%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	4,147%	3,998%	4,195%	3,988%	3,813%

4-6 Les mouvements sur le portefeuille-titres au cours de l'année 2016

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur totale	+/- valeurs réalisées
Solde au 31/12/2015	69 817 720	1 784 122	-196 680	71 405 161	
Acquisitions de l'année	41 122 365	-	-	41 122 365	-
Obligations & Valeurs assimilés	39 924 776	-	-	39 924 776	-
Actions SICAV	1 197 589	-	-	1 197 589	-
Cession et remboursement de l'année	- 44 354 028	-	-	-44 354 028	-148 142
Obligations & Valeurs assimilées	-42 510 119	-	-	-42 510 119	-148 727
Actions SICAV	-1 843 910	-	-	-1 843 910	585
Variation des +/- valeurs latentes	-	-	213 686	213 686	-
Actions SICAV	-	-	-7 425	-7 425	-
Obligations & Valeurs assimilés	-	-	221 111	221 111	-
Variation intérêts courus	-	88 509	-	88 509	-
Solde au 31/12/2016	66 586 057	1 872 631	17 006	68 475 693	-148 142

Annexe I

Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme Au 31/12/2016

Désignation Du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2016	% Actif
Obligations		31 582 117,977	32 344 626,374	30,515%
AMEN BANK 2009 TR A	20 000	1 066 200,000	1 078 044,460	1,017%
AMEN BANK 2011-1 TF	35 000	1 750 000,000	1 772 695,342	1,672%
AMEN BANK SUB 2016-1 CAT A TF	20 000	2 000 000,000	2 013 299,726	1,899%
ATTIJARI BANK SUB 2015 CAT A	10 000	800 000,000	808 044,712	0,762%
ATTIJARI LEASING 2011	25 000	500 000,000	523 213,114	0,494%
ATTIJARI LEASING 2015-1	20 000	2 000 000,000	2 086 847,123	1,969%
ATTIJARI LEASING 2015-1	3 080	308 000,000	321 374,457	0,303%
ATTIJARI LEASING 2015-2	30 000	2 400 000,000	2 402 430,246	2,267%
CIL 2014/2	1 761	140 880,000	148 790,219	0,140%
HL 2015-01	5 000	500 000,000	520 990,685	0,492%
HL 2016-01	20 000	2 000 000,000	2 062 709,041	1,946%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR B/BT	2 000	40 000,000	41 178,827	0,039%
MEUBLATEX INDUSTRIE 2010 TR C/BTL	1 000	20 000,000	20 589,414	0,019%
MODERN LEASING 2012	5 000	400 000,000	418 072,131	0,394%
STB 2008/2	8 000	450 000,000	470 331,147	0,444%
T.LEASING 2012-1 CAT A FIXE	10 000	200 000,000	205 823,123	0,194%
UIB 2009/1	20 000	600 000,000	611 529,863	0,577%
UIB 2011-1 CATEGORIE B	7 500	562 500,000	572 441,917	0,540%
EMPRUNT NATIONAL 2014 CAT C	20 000	2 000 000,000	2 054 279,452	1,938%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	3 500	25 068,750	26 049,684	0,025%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	716,250	744,277	0,001%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	100	718,725	745,982	0,001%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	8	57,498	59,678	0,000%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	9	64,685	67,139	0,000%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	5	36,004	37,343	0,000%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	344	2 479,380	2 570,892	0,002%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	373	2 688,398	2 787,625	0,003%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	319	2 299,193	2 384,055	0,002%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	409	2 947,868	3 056,671	0,003%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	150	1 080,000	1 120,055	0,001%
EMPRUNT NATIONAL CAT A	751	5 407,200	5 604,332	0,005%
AMEN BANK 2006	5 000	50 000,000	51 938,126	0,049%
AMEN BANK 2006	10 000	100 000,000	103 876,250	0,098%
AMEN BANK SUBORDONNE 2010	30 000	1 799 474,026	1 824 235,124	1,721%
ATB SUBORDONNE 2009 TRA LA2	25 000	937 500,000	960 747,969	0,906%
ATL 2010/2 TR AFC	20 000	400 000,000	400 091,704	0,377%
ATL 2010/2 TR BNAC	15 000	300 000,000	300 068,778	0,283%
ATTIJARI LEASING 2012-2	17 700	354 000,000	354 608,221	0,335%
ATTIJARI LEASING 2013-1	15 000	600 000,000	603 341,589	0,569%
ATTIJARI LEASING 2013-1	5 000	200 000,000	201 113,863	0,190%
BH 2009	50 000	3 460 000,000	3 607 210,302	3,403%

BTE 2010 -CATEGORIE A	10 000	400 000,000	404 526,354	0,382%
BTK 2009	5 000	200 000,000	206 702,911	0,195%
EMPRUNT OBLIGATAIRE "CHO 2009"/BIAT	6 000	225 000,000	226 062,397	0,213%
STB 2010/1 CATEGORIE A	100 000	4 000 000,000	4 123 198,421	3,890%
T.LEASING 2012-2 CATA_V	10 000	400 000,000	418 460,034	0,395%
UIB 2011-1 CATEGORIE A	7 500	375 000,000	380 531,599	0,359%
BTA		31 069 070,247	32 161 223,229	30,342%
BTA6%AVRIL2023	3 500	3 377 150,000	3 508 643,814	3,310%
BTA6%AVRIL2024	8 500	8 185 500,000	8 549 927,653	8,066%
BTA6%AVRIL2024	5 000	4 815 000,000	5 028 129,968	4,744%
BTA6.7%AVRIL2028	2 100	2 047 500,000	2 131 035,434	2,010%
BTA6.75%JUILLET2017	250	256 750,000	257 056,643	0,243%
BTA6.75%JUILLET2017	120	122 400,000	123 327,102	0,116%
BTA6.75%JUILLET2017	50	51 000,000	51 386,292	0,048%
BTA6.9% MAI2022	1 860	1 972 530,000	1 982 178,625	1,870%
BTA6.9% MAI2022	4 910	5 070 040,247	5 191 171,386	4,897%
BTA6.9% MAI2022	4 000	4 139 200,000	4 272 706,285	4,031%
BTA6.9% MAI2022	1 000	1 032 000,000	1 065 660,027	1,005%
TITRES OPCVM		3 934 868,649	3 969 843,137	3,745%
FIDELITY OBLIGATION SICAV	20 088	2 087 191,223	2 112 735,312	1,993%
SANADAT SICAV	4 735	510 808,210	513 723,825	0,485%
TUNISO EMIRATIE SICAV	12 880	1 336 869,216	1 343 384,000	1,267%
Certificats de Dépôt		21 310 184,054	21 388 533,403	20,178%
CD06/12/16_90J_2MD_MODERN LEASING	1	1 971 323,349	1 979 501,579	1,868%
CD07/12/16_100J_1MD_HANNIBAL LEASE	1	985 661,674	989 592,728	0,934%
CD11/10/16_100J_3MD_HANNIBAL LEASE	1	2 951 020,408	2 991 033,624	2,822%
CD19/12/16_100J_2.5MD_ATTIJARI LEASING	1	2 461 852,861	2 466 729,493	2,327%
CD22/12/16_10J_1MD_ATTIJARI BANK	1	998 950,268	1 000 000,000	0,943%
CD25/12/16_10J_1.5MD_ATTIJARI BANK	1	1 498 425,402	1 499 527,186	1,415%
CD28/12/16_10J_1MD_ATTIJARI BANK	1	998 950,268	999 369,830	0,943%
CD29/12/16_10J_1.5MD_ATTIJARI BANK	1	1 498 425,402	1 498 897,348	1,414%
CD30/11/16_100J_2.5MD_MODERN LEASING	1	2 464 636,542	2 477 066,034	2,337%
CD30/11/16_90J_1MD_HANNIBAL LEASE	1	985 661,674	990 700,484	0,935%
CD30/12/16_10J_3.5MD_ATTIJARI BANK	1	3 496 325,938	3 497 059,979	3,299%
CD31/12/16_10J_1MD_ATTIJARI BANK	1	998 950,268	999 055,118	0,943%
Dépôt à terme		15 000 000,000	15 129 020,931	14,273%
DAT DU 03/10/16_5MD 90J	1	5 000 000,000	5 058 290,41	4,772%
DAT DU 07/10/16_3MD 90J	1	3 000 000,00	3 033 419,84	2,862%
DAT DU 09/11/16_5MD 90J	1	5 000 000,00	5 034 733,15	4,750%
DAT DU 22/12/16_2MD 90J	1	2 000 000,00	2 002 577,53	1,889%
Total Portefeuille Titres, Placements monétaires et Dépôts à terme		102 896 240,927	104 993 247,074	99,053%

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » tels qu'ils sont annexés au présent rapport et faisant apparaître un total actif de **105 996 725** dinars, un actif net de **105 532 771** dinars et une valeur liquidative de **102,751** dinars, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » comprenant le bilan arrêtés au 31 Décembre 2016, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n° 4-3 « **Évènements postérieurs à la clôture** » dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Études et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la société « **ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV** » au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à 309 627 Dinars, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017. Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ce point.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

1. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.
2. Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
3. Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 Mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :
Aymen EL ABED

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2016.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2016 concernant les articles cités ci-dessus.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- La convention de dépositaire conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et « ATTIJARI BANK » au titre de laquelle la Banque reçoit une rémunération calculée au taux de 0,177 % TTC sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération passera de 0,177%TTC à 0,118% TTC à partir du 1^{er} Janvier 2017. À ce titre, la rémunération d'« Attijari Bank » au titre de l'année 2016, s'élèvent à 176 194 Dinars TTC.

- La convention de gestion conclue entre la société « ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV » et la société « ATTIJARI GESTION » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financières et administratives. La rémunération annuelle en TTC de la société « ATTIJARI GESTION » est calculée au taux de 0,354 % sur la base de l'actif net quotidien. Cette rémunération passera de 0,354%TTC à 0,708% TTC à partir du 1^{er} Janvier 2017.À ce titre, la rémunération d'« ATTIJARI GESTION » au titre de l'année 2016, s'élèvent à 352 388 Dinars TTC.

- Des placements auprès de « ATTIJARI BANK » sous forme de comptes à terme et de certificats de dépôt pour des montants d'encours au 31 Décembre 2016, respectivement de 15 000 000 Dinars et 9 500 000 Dinars.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 14 Mars 2017

Le Commissaire aux Comptes :
Aymen EL ABED